

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le 04 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 29 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 7

Excusés non représentés : 1

Absents : 1

Votants : 29

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. VIAL : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. BUGNAZET : Pouvoir à Mme PRADIER
M. SALGADO : Pouvoir donné à Mme GINET
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON

EXCUSE :

M. MARCEAU

ABSENTE :

Mme VILLEVIEILLE

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20251104_D_097

Commission :
Cycle de l'Eau

Objet :
Assainissement :
Contribution Eaux
Pluviales sur réseau
unitaire

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que la gestion des eaux pluviales constitue un service public administratif. Par définition, le financement de la gestion publique des eaux pluviales relève donc du budget général de la collectivité. Toutefois, ce financement peut comprendre une contribution du budget général au budget annexe d'assainissement modulée selon le type de réseaux (unitaires, séparatifs).

Comme précisé par la circulaire interministérielle du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret n°67-945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet de cette participation du budget général.

La circulaire précitée indique la répartition suivante, pour les réseaux de type unitaire collectant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales dans la même canalisation :

- 20 à 35 % des charges de fonctionnement du réseau liées au pluvial,
- 30 à 50 % des charges d'amortissement technique et des intérêts d'emprunts de ce réseau.

Les réseaux unitaires sur le territoire de Loire Semène représentent en 2024 : 56,485 kms des 197,41 kms incluant les réseaux séparatifs d'eaux usées (hors réseaux séparatifs d'eaux pluviales pris en charge par le budget général) soit 28,61%.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Contribution EP Charges globales :	Charges de fonctionnement	Amortissement	Intérêts
CA 2024	1 071 787.38	529 155.06	109 035.30
Amortissement et intérêts x % réseau unitaire :			
Taux	21%	31%	31%
% réseau unitaire 2024	28.61%		
% Applicable	6.00%	8.87%	8.87%
Montant 2025	64 307.24	46 936.05	9 671.43
Montant global 2025	120 915		

AR Prefecture

043-244301131-20251104-20251104-D-097-DE
Reçu le 17/11/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le calcul de la participation intercommunale des eaux pluviales suivant les éléments ci-dessous :
 - o 21 % des charges d'exploitation et autres charges de gestion du budget d'assainissement
 - o 31 % des charges financières et amortissements du budget d'assainissement.
 - o La somme des charges précédentes étant pondérée par le taux de réseau unitaire de 28,61 %
- donne pouvoir à Monsieur le Président de mandater cette participation intercommunale des eaux pluviales du budget général au budget d'assainissement et de signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20251104-20251104_D_097-DE
Reçu le 17/11/2025